

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROBLEMES D'ACCES AUX SOINS DANS LE LOIRET

L'UFC-Que Choisir d'Orléans passe à l'action

L'UFC-Que Choisir d'Orléans rend publics les chiffres affolants de la désertification médicale qui frappe notre département, révélée par l'actualisation de la carte de la fracture sanitaire. Face à l'inaction coupable du gouvernement, notre fédération l'attaque aujourd'hui devant le Conseil d'État. L'UFC-Que Choisir d'Orléans soutient cette démarche et invite les Loirétains à également la soutenir en signant et à partageant massivement la pétition « Accès soins – J'accuse l'État » dans le cadre de la campagne #MaSanteNattendPlus.

Un accès territorial aux soins dégradé dans notre département, surtout pour les ophtalmologues et les pédiatres.

L'accès géographique à la médecine de ville est extrêmement dégradé dans le Loiret. Notre analyse montre en effet que **35.9%** des habitants du département résident dans un désert médical¹ pour l'ophtalmologie, et que **28.8 %** des femmes et **34.9 %** des enfants qui y habitent sont respectivement dans un désert médical gynécologique et pédiatrique.

Bien que les déserts médicaux soient moins répandus pour les généralistes (**11.1 %** de la population départementale), la situation reste tout de même tendue pour **44.7 %** des usagers du département qui ont d'importantes difficultés² pour accéder à ce pilier du parcours de soins³.

Avec la dimension économique, les déserts médicaux s'étendent dramatiquement

En combinant la dimension géographique et financière de l'accès aux soins, c'est-à-dire en ne prenant en compte que l'accès à des médecins ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires, la situation se détériore très fortement en ce qui concerne l'accès aux spécialistes. Les déserts médicaux se retrouvent alors aussi bien les zones urbaines que les zones rurales de notre département.

Dans le Loiret, ce sont ainsi **55.8 %** des femmes qui résident dans un désert médical pour les gynécologues, **84.4 %** des enfants qui sont dans un désert médical pour les pédiatres, et **68.9 %** des personnes qui vivent dans une commune ou trouver un ophtalmologue respectant le tarif de la sécurité sociale relève de la gageure.

Obtenir un rendez-vous médical est souvent impossible

Pour illustrer les conséquences concrètes des difficultés d'accès aux soins, les bénévoles des associations locales de l'UFC-Que Choisir, dont ceux d'Orléans, ont contacté anonymement 2 642 médecins généralistes présents dans 70 départements pour savoir s'ils acceptaient de les suivre en tant que médecin traitant.

Alors qu'au niveau du pays dans **51,5 %** des cas les médecins ont refusé la demande de nos bénévoles, à l'échelle de notre région ce pourcentage se monte à **51 %**, un chiffre en hausse par rapport à une enquête identique que nous avons réalisée **il y a 4 ans (48 %)**. Également, **761** ophtalmologues présents dans 65 départements ont été contactés afin de leur demander s'il était possible d'obtenir un rendez-vous pour une visite de contrôle, en tant que nouveau patient. **Dans 33 % des cas, les professionnels interrogés dans notre région ont refusé de planifier un rendez-vous** (contre 28 % à l'échelle nationale). Quant aux délais d'attente constatés quand il est possible d'avoir un rendez-vous, ils sont extrêmement importants : **dans notre région dans 56 % il faut attendre entre 1 et 3 mois, et dans 19 % des cas ils sont supérieurs à 3 mois.**

¹ Un désert médical est caractérisé ici par une accessibilité médicale au moins 60 % inférieure à la moyenne nationale.

² Un accès difficile est caractérisé ici par une accessibilité médicale au moins 30 % inférieure à la moyenne nationale.

³ Précisons que depuis 2021, dans le Loiret l'accès territorial à un généraliste, à un pédiatre, et à un gynécologue et à un ophtalmologue s'est dégradé pour respectivement 72.8 %, 20.5 %, 36.4 % et 57.7 % de la population.

Avec la campagne #MaSanteNattendPlus, notre association mobilise les consommateurs du Loiret

Devant l'urgence à mettre fin aux inégalités territoriales sur l'accès aux soins et refusant d'assister plus longtemps à l'immobilisme du gouvernement qui refuse de prendre les mesures courageuses de nature à résorber la fracture sanitaire (régulation de l'installation des médecins et fin des dépassements d'honoraires incontrôlés), la fédération UFC-Que Choisir dépose ce jour un recours devant le Conseil d'État pour que la plus haute autorité administrative du pays constate et sanctionne l'inaction du gouvernement, mais également qu'elle l'enjoigne à prendre sans délai les mesures courageuses permettant de résorber la fracture sanitaire.

L'UFC-Que Choisir d'Orléans soutient ce recours et appelle l'ensemble des habitants du Loiret à en faire autant en signant et partageant massivement la pétition nationale « Accès soins – J'accuse l'État ».

Nous invitons également les habitants du département à consulter la carte interactive gratuite sur l'état de l'accès aux soins dans leurs communes sur

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-petition-acces-aux-soins-j-accuse-l-etat-n113334/>